Trimestriel N°229
Septembre 2019

L'ESPOIR pénitentiaire FO

Personnels de Surveillance

FO 1er Syndicat de l'Administration Pénitentiaire et de la Fonction Publique de l'Etat

Je dois Faire un CAUCHEMAR

RÉSISTER ! REVENDIQUER ! RECONQUÉRIR !

www.fopenitentiaire.fr

PLUS DE 3 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES NOUS FONT CONFIANCE. ET POURQUOI PAS VOUS ?

9 SUR 10 SOCIÉTAIRES SATISFAITS*

DE NOS SERVICES

Retrouvez nos offres sur **gmf.fr**

GMF 1ER ASSUREUR DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

GMF

ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1er assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.

*Selon une étude BVA de juillet 2018.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

TBWA\PARIS

Édito

Cher(e)s Ami(e)s,

Cher(e)s Camarades,

Cher(e)s Collègues,

Au moment où j'écris ces lignes, nous apprenons que le Tableau d' Avancement (TA) de Brigadier 2019 est une nouvelle fois reporté !

Ce TA aurait dû se tenir en novembre 2018, juste un peu avant les élections professionnelles. Au vu du nombre de postes qui allait être proposé (bien loin des 850 annoncés par l'UFAP Unsa Justice), la décision fut prise à cette époque de le reporter.

En effet, il était hors de question pour la DAP de prendre le risque de faire perdre des voix à leur syndicat maison...

Mais aujourd'hui, c'est la DGAFP qui demande des comptes à la DAP et pendant ce temps-là, ce sont les personnels qui trinquent.

Si seulement, en janvier 2018, ce syndicat qui n'en n'a que le nom avait revendiqué la fusion des grades : Surveillant/Surveillant Brigadier, Premier Surveillant/Major et Lieutenant /Capitaine, la catégorie B pour le CEA et la catégorie A pour le Corps de Commandement, nous n'en serions sans doute pas là...

Non, ce syndicat a fait le choix de tout rejeter en bloc, car ces revendications n'étaient pas les leurs. Pire, accepter ces revendications qui auraient tiré tous les personnels et toute une profession vers le haut, aurait mis un terme définitif à leur plan de requalification du Corps de Commandement !

Et ça pour l'UFAP Unsa Justice, tellement redevable à l'administration, c'était impossible !

Mais pour l'heure, alors que pour les surveillants, tout est suspendu, ce même syndicat se vante de la mise en place de ce plan de requalification avec la fusion du grade Lieutenant/Capitaine, essayant de faire croire à des lendemains merveilleux… Chacun appréciera !

Pour FO Pénitentiaire, les revendications sont claires :

- **Oui à la fusion des grades mais pour tout le monde.**
- **Oui à la Catégorie A mais pour tous les Officiers.**
- **Oui à la Catégorie B mais pour tout le CEA.**

En 2018, l'UFAP Unsa Justice n'a pas mis un genou à terre mais toute une profession ! Car avec ce plan de requalification du Corps de Commandement, ce sont nos métiers qui vont être tirés vers le bas. C'est la fin de la progression sociale en interne. C'est moins d'attractivité, c'est la mort de la profession !

Le Secrétaire Général
Emmanuel BAUDIN

SOMMAIRE

Édito P. 3
Réforme Fonction Publique P. 4, 5, 6 ,7
Aide Immobilier P. 8
Égalité FEMMES / HOMMES P. 9
Les Transferts P. 10, 11
Prise en Charge P. 12, 13
Énap - Élève P. 14, 15

L'Espoir Pénitentiaire
Sur votre site internet
www.fopenitentiaire.fr

L'ESPOIR PENITENTIAIRE :
VOTRE REVUE TRIMESTRIELLE D'INFORMATION
DU SYNDICAT NATIONAL
PENITENTIAIRE FORCE OUVRIERE
ISSN.024568373
3ème trimestre 2019
N° Commission Paritaire : 1219-S-06324
Dépôt légal N°76840
Imprimerie : COMPEDIT BEAUREGARD
ZI Beauregard
61600 – LA FERTE MACE
Tél : 02.33.37.08.33
Travail exécuté par des Ouvriers Syndiqués
Prix 0,30 euros

SNP–FO
3, avenue de Bellevue
91210 DRAVEIL
Tél : 01.69.39.10.00
E-mail : secretariat@fopenitentiaire.fr

Directeur de Publication :
Emmanuel BAUDIN
Rédacteur en Chef :
Yoan KARAR
Composition et Réalisation :
Olivier HAZARD
Jordan KAUFFMANN

RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

Définitivement adoptée par le conseil constitutionnel, *la loi 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique* va changer énormément de choses au sein de notre ministère.

Ainsi, c'est au travers de 5 axes développés, que tout notre fonctionnement va voir bon nombre d'acquis s'envoler.

Si le gouvernement se gargarise d'une « modernisation », pour **FORCE OUVRIÈRE**, cette réforme est avant tout une régression !

► AXE 1 Promouvoir un dialogue plus stratégique.

LES CAP

Les compétences des CAP sont redéfinies par cette loi, à partir du 1er janvier 2020, les CAP vont perdre leurs compétences en matière de mobilité et à partir du 1er janvier 2021, celles en matière de promotion et d'avancement.

Dès 2020, des « Lignes Directrices de Gestion (LDG) » seront créées et détermineront la stratégie en matière de ressources humaines.

Un décret doit paraitre au cours du 4ème trimestre 2019 devant préciser entre autres ces LDG, les nouvelles dispositions afférentes aux compétences CAP ou encore la représentativité des organisations syndicales.

Une réunion est prévue le 23 octobre 2019 sur les lignes directrices de gestion pour la DAP.

En revanche, un agent qui se verrait refuser une mutation, un avancement ou une promotion pourra faire un recours administratif contre cette décision et choisir le représentant de son choix désigné par les OS.

Pour **FO Pénitentiaire**, les futures CAP s'avéreront très laborieuses avec le rôle des organisations syndicales amoindri, pour exemple sans l'intervention de **FO Pénitentiaire** beaucoup d'erreurs liées à la CAP comme la comptabilisation des enfants, les points d'ancienneté, les dates…etc ne seraient pas corrigées !

Une fois de plus ce sont les agents qui payeront les pots cassés !

Le gouvernement pense qu'un dialogue social plus serein (économe en personnel) va s'installer avec la nouvelle organisation des CAP !

FORCE OUVRIÈRE sera aux côtés des agents pour les guider et les encourager à engager les recours administratifs lorsqu'ils n'auront pas obtenu gain de cause !

<table>
<tr><th></th><th>2019</th><th>2020</th><th>2021</th></tr>
<tr><td>MOBILITÉ</td><td rowspan="2">Les Syndicats siègent avec l'administration au nombre de sièges obtenus suite aux dernières élections de 2018</td><td colspan="2">L'administration siégera seule lors des CAP.
Les agents auront la possibilité de faire un recours administratif contre une décision CAP</td></tr>
<tr><td>AVANCEMENT</td><td>Les Syndicats siègent avec l'administration au nombre de sièges obtenus suite aux dernières élections de 2018</td><td>L'administration siégera seule lors des CAP.
Les agents auront la possibilité de faire un recours administratif contre une décision CAP</td></tr>
</table>

RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

LES CT / CHSCT

Il est prévu une fusion de ces 2 comités ayant pourtant des compétences très différentes !

Cette fusion représente pour le gouvernement une économie en termes d'organisation. En effet, un élu aura différentes « casquettes » il sera à la fois élu pour les Comités Techniques (CT) et pour le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), une seule convocation pour 2 instances !

Cette instance unique se nommera le Comité Social d'Administration (CSA), elle sera compétente pour traiter des sujets suivants :

- Organisation et fonctionnement des services, y compris pour les questions de santé, de sécurité et des conditions de travail.
- Les orientations stratégiques RH (gestion des effectifs, des emplois, du recrutement, de la formation…).
- L'examen des lignes directrices de gestion en matière de mobilité et de promotion.
- Les questions en matière de protection de la santé (physique et mentale), d'hygiène et de sécurité des agents dans le travail…

En résumé toutes les questions et les problématiques traitées aujourd'hui en CHSCT !

► Demain, disparaîtront les expertises des agents qui siègent en CHSCT.

FO Pénitentiaire déplore que de nombreux groupes de travail dont **FO** est à l'initiative au niveau CHSCT-Ministériel comme celui concernant la violence à l'encontre des personnels, est amené à être supprimé.

Tous les groupes de travail vont de facto disparaître aussi !

Pour **FORCE OUVRIÈRE**, c'est une regression sans précédent du dialogue social.

Le CHSCT sera remplacé par la Formation Santé, Sécurité et des Conditions de Travail (FSSCT) et sera obligatoirement institué au sein des CSA des établissements au-delà d'un seuil d'effectifs (non précisé à ce jour !) En dessous de ce seuil, une FSSCT pourra être instituée si des risques particuliers le justifient.

Quand on sait qu'aujourd'hui l'administration ne respecte pas les textes en matière de convocation des CHS, demain cette instance qui la dérange ne sera plus consultée !

CQFD !!!

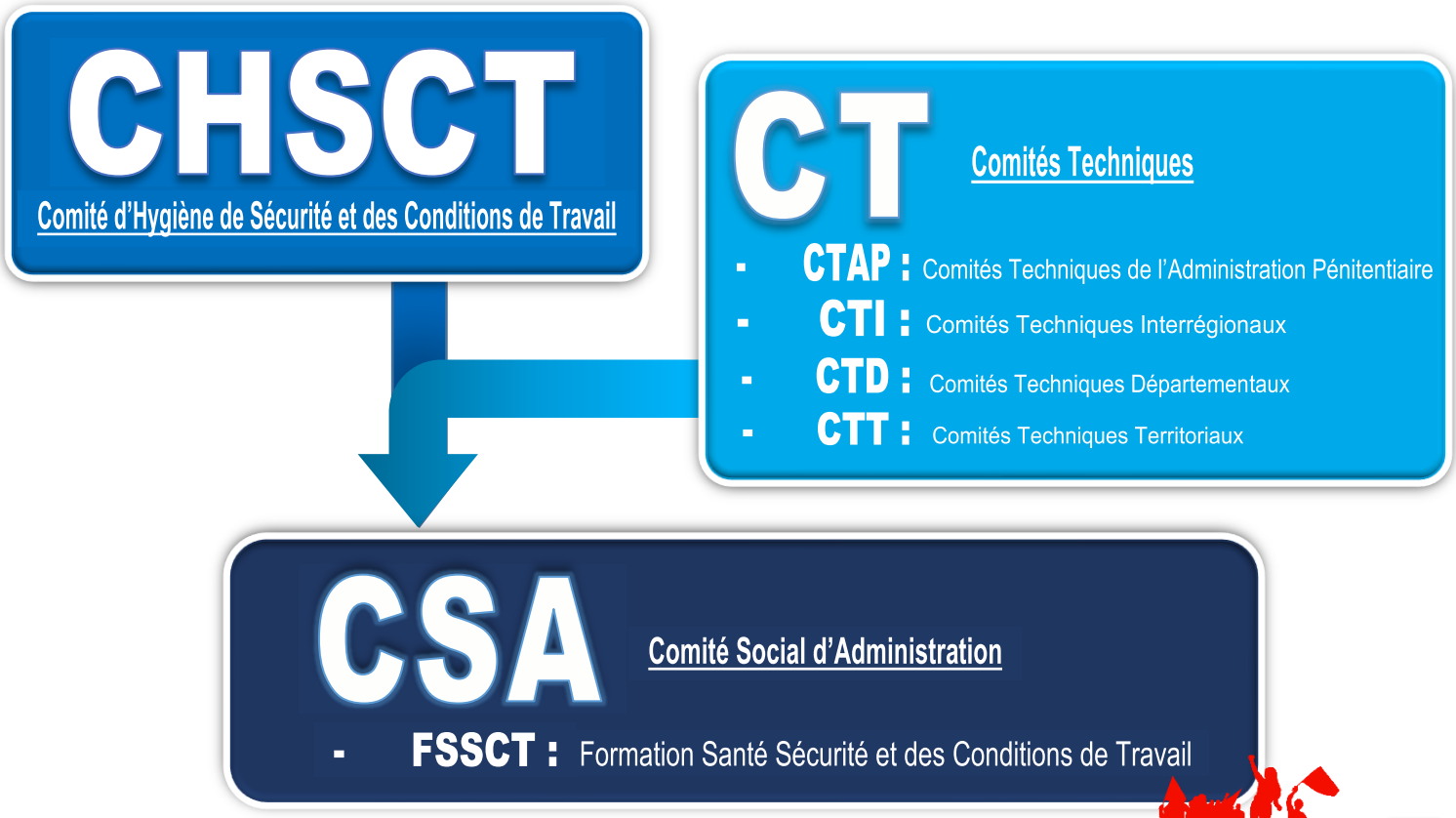

RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

► AXE 2 Transformer et simplifier la gestion des RH.

La contractualisation des missions des agents de la fonction publique, tel est l'enjeu de cette réforme

Soit par le biais du **contrat de projet**, il s'agit d'un CDD pour une mission spécifique, la durée est limitée comme son nom l'indique mais l'issue du contrat lui est inconnu ! Seule certitude, il sera compris entre un an et 6 ans maximum, ne laissant aucun espoir de titularisation à la fin.

Soit par un **recrutement de contractuels sur la majorité des emplois permanents de la fonction publique d'Etat**, il s'agit là de recruter des agents sur une période de besoin spécifique.

Le gouvernement qui à fait de « la lutte contre la précarité » sa grande cause nationale vient de précariser la fonction publique !

Pour preuve une indemnité de 10% de la rémunération brute totale sera versée aux contractuels qui effectueront des missions courtes (inférieure à un an) comme cela est le cas dans le privé !

Aujourd'hui, l'État a déjà recours à des contractuels dans le corps des CPIP, des moniteurs de sport… et la liste va s'allonger avec le temps.

Sur le plan disciplinaire, une harmonisation des sanctions disciplinaires est prévue pour les 3 fonctions publiques et la création du témoin dans une instance disciplinaire.

Pour **FO Pénitentiaire**, la gestion des ressources humaines va effectivement être simplifiée car

l'administration va user de son recours aux contractuels, « prendre et jeter » les personnes comme bon lui semblera et quels recours auront ces personnes ?

Là encore, la fracture que connaît la société d'aujourd'hui va s'accentuer davantage, les personnes qui faisaient ce choix de devenir fonctionnaire pour cette sécurité d'emploi n'auront plus ce choix…

► AXE 3 Simplifier le cadre de gestion des agents publics.

« La protection de la santé et de la sécurité des agents publics », que de jolis mots !!!

L'article 40 de cette loi nous indique par exemple que le gouvernement est habilité à prendre dans un délai compris entre 12 et 15 mois la prise en charge des personnels par les médecins agréés, les services de médecin de prévention et les services de santé au travail.

Tout ceci est censé déjà existé mais pourtant la réalité est tout autre : absence de médecin de prévention et/ou quand il y en a, une absence de moyens (de locaux,…) pour qu'il puisse faire sa mission dans des conditions qui respecteront le secret médical !

RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

FO Pénitentiaire, par le biais des CHSCT, a déjà interpellé l'administration sur ce sujet sans retour, alors pourquoi demain tout ceci serait différent ?

Il a également été intégré

- Un décret sur l'usure professionnelle pour les agents occupants des postes présentant une usure professionnelle qui sera évalué au cours d'un entretien de carrière, le décret qui précisera les conditions sera publié au premier trimestre 2020.
- Un décret proche aidant, il s'agit d'un congé de 3 mois renouvelable un an maximum sur l'ensemble de la carrière pour aider un proche présentant un handicap ou une perte d'autonomie grave. Ce congé pourra se prendre sous la forme d'un temps partiel ou fractionné, l'agent ne sera pas rémunéré mais ce congé sera assimilé à une période de service effectif.
- Le supplément familial de traitement pourra être divisé lorsque les 2 parents sont agents du service public.
- Les autorisations d'absences spéciales pour motifs familiaux vont être harmonisés pour les 3 fonctions publiques, un décret déterminera les conditions d'octroi ainsi que celles qui seront de droit.
- Aménagement d'horaire pour allaitement, une heure par jour sous réserve de nécessité de service pendant une année après la naissance.
- Recours ponctuel au télétravail, rejeté pour les filières DAP lors du dernier CTM !!!!!

De belles promesses sur le papier…en attendant des décrets qui vont venir préciser les conditions d'application !

► AXE 4 Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles.

La fameuse rupture conventionnelle pour les fonctionnaires et les contractuels fait son entrée dans la fonction publique, après avoir fait moults dégâts dans le secteur privé. Une période expérimentale de 6 ans (2020 à 2025) est mise en place, c'est une nouvelle façon d'être radié des cadres et de perdre la qualité de fonctionnaire.

Cette rupture conventionnelle ne concernera ni les fonctionnaires stagiaires, ni les fonctionnaires ayant atteint l'âge d'ouverture des droits à la retraite ! Évidemment c'est comme pour le reste, un décret va être publié et en définira les modalités.

► AXE 5 Renforcer l'égalité professionnelle femmes / hommes

Un groupe de travail est actuellement à l'œuvre sur ce sujet (cf. page 9), cependant la loi apporte des précisions :

- Ajout de la grossesse dans la liste des discriminations.
- Équilibre dans la composition des jurys et la présidence.
- Neutralisation de jour de carence en cas de grossesse.
- Maintien des droits à avancement en cas de congés parental dans la limite d'une durée de 5 ans sur l'ensemble de la carrière.
- Renforcement de l'égalité professionnelle pour les travailleurs handicapés.

Pour FORCE OUVRIÈRE malgré quelques petits points positifs, le recul est incontestable, les acquis sociaux gagnés par nos aînés sont tous en train de disparaître, nous dirigeant vers une société individualiste, gérée uniquement par le capitalisme, le fonctionnaire est une espèce en voie d'extinction !

FO Pénitentiaire est fier de vous présenter son partenariat avec **IMMO Fonctionnaire**

Votre plateforme d'entraide entre fonctionnaires

FINANCEMENT
DEMENAGEMENT
AIDE JURIDIQUE

► **IMMO FONCTIONNAIRE** est le portail immobilier référent de petites annonces, dédié aux agents de la fonction publique sur tout le territoire.

Basé sur l'entraide entre fonctionnaires, plus nous serons nombreux sur la plateforme, plus nous disposerons de biens immobiliers, plus nous aiderons les collègues en difficulté de logement.

DEPOSER UNE ANNONCE | RECHERCHE | TROUVER UN PROFESSIONNEL | BLOG | ESPACE PRO

Si vous quittez un bien immobilier, à la location ou à la vente, en résidence principale, pour les vacances…, venez déposer une annonce gratuite en toute simplicité, de même vous trouverez divers services comme l'aide au déménagement, une aide juridique, un financement immobilier, notre rubrique offre d'emplois et plein d'autres services à découvrir avec des nouvelles annonces mises en ligne chaque jour.

La dépose d'annonce immobilière est rapide et intuitive. Chaque membre vendeur ou loueur a la possibilité de modifier son texte d'annonce ou d'ajouter des photos gratuitement.

ÉGALITÉ : Femmes / Hommes

Déclarée grande cause du quinquennat par le Président de la République, l'Egalité entre les femmes et les hommes mobilise aujourd'hui l'ensemble du gouvernement et s'inscrit dans une stratégie ambitieuse.

En signant le 8 mars 2013, puis le 30 novembre 2018 les accords relatifs à l'Egalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, les employeurs et les Organisations Syndicales se sont engagés dans une dynamique soutenue au sein des administrations.

La DAP a établi un calendrier de travail autour de différents axes :

- Le rôle des acteurs du dialogue social.
- La gouvernance des politiques d'égalité.
- La rémunération.
- Les parcours professionnels.
- L'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle ainsi que la prévention des violences.

C'est Mme Isabelle ROME, Haute Fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes du Ministère de la Justice qui assistera aux prochaines réunions prévues courant octobre 2019.

Un comité a été créé et il sera constitué d'un référent par Administration. Des visites régulières sur tous les services de du Ministère sont en cours en vue d'établir un état des lieux.

Le 8 mai 2019, il a été établi un baromètre téléchargeable de l'égalité professionnelle via intranet.

A l'issue, un protocole d'accord est annoncé pour la fin de l'année en cours en présence de la Garde des Sceaux.

Les organisations syndicales ont pu, dans le cadre de différents groupes de travail, présenter leurs nombreuses observations, ainsi que leurs propositions.

FORCE OUVRIÈRE s'est montré très attentif à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes de l'Administration.

Cependant, **FO** a fait part de son scepticisme quant à l'application et l'efficacité du projet de création d'un dispositif Ministériel de signalement pour des faits de harcèlement.

En effet, il a été rappelé que les outils déjà existants n'étaient pas ou peu utilisés (ex : le dispositif "ça ne fait pas rire tout le monde") qui date de plusieurs années et qui a fini dans l'oubli sans aucun bilan après sa diffusion.

De plus, **FO** déplore le fossé existant entre la communication importante des politiques sur le sujet ces derniers mois (médias, grenelle…) et la réalité des victimes qui sont confrontées aux freins d'un système toujours aussi défaillant sur la question.

Pour ce qui est du domaine pénitentiaire, il serait cohérent de sensibiliser les acteurs concernés au regard de la situation des Surveillantes qui ne peuvent accéder facilement à certains postes spécifiques tels que les QD, ERIS, ELSP…

Il est donc factuel que les Surveillantes Pénitentiaires doivent faire face à une forme de sexisme quant à l'octroi de certains postes en Détention.

FO pénitentiaire proposera la création d'un groupe de travail sur ces sujets précisément, lors de nos rencontres à la DAP. Il a d'ailleurs également été question de la présence féminine au sein de toutes les OS confondues, CAP, CTM, CTAP etc...

SNT & ENT

SERVICE & ÉQUIPES NATIONALES DE TRANSFÈREMENT

Par, arrêté du 21 mai 2019 les Équipes Nationales de Transfèrement (ENT) de Fresnes et de Réau vont intégrer les Équipes de Sécurité Pénitentiaire (ESP). Comptant à peine 70 agents, il est le plus petit service des ESP, l'ENT de Fresnes a été un des premiers services pénitentiaires à accomplir des missions extérieures au niveau national et international.

Composé de 3 entités distinctes, l'une, à l'échelon central en charge de l'organisation et de la coordination des transferts administratifs, de la mise à exécution des mandats d'arrêts européens, des procédures d'extraditions et autres transfèrements internationaux. Il se nomme le Service National des Transfèrements (SNT), il est placé sous l'autorité de la Direction de l'Administration Pénitentiaire et il est rattaché au bureau de gestion de la détention. Les deux autres entités (ENT), sont au Centre Pénitentiaire de Fresnes et au Centre Pénitentiaire du Sud Francilien, elles exécutent les décisions prises à l'échelon central.

APPELLATIONS DES ENTITES :

► **SNT** : Service National des Transfèrements central au sein du bureau des équipes de sécurité pénitentiaire, il est composé d'un secteur national et d'un secteur international.

► **ENT Fresnes** : Equipe Nationale des Transfèrements de Fresnes.

► **ENT Sud Francilien** : Equipe Nationale des Transfèrements du Sud Francilien.

Il convient de préciser que l'ENT Sud Francilien dispose de chauffeurs qui sont inscrits à l'organigramme de son service. Alors que l'ENT Fresnes dispose des chauffeurs du Centre Pénitentiaire de Fresnes et qui ne sont donc pas inscrits à son organigramme.

LES EFFECTIFS DU SNT :

► **Le SNT est composé de :**

- 1 Autorité Administrative Indépendante (AAI).
- 1 personnel du Corps De Commandement (CDC).
- 5 postes d'adjoints administratifs dont certains tenus par des personnels de surveillance en rapport au travail de rédaction spécifique de la fonction.

LES EFFECTIFS DES ENT :

► **L'ENT de Fresnes, créée en 1984 voit son effectif composé de :**

- 1 officier.
- 8 gradés dont 1 adjoint de l'officier.
- 21 personnels de surveillance.
- 1 adjoint(e) administratif(ve).

► **L'ENT de Réau, créée en 2011 voit son effectif composé de :**

- 1 officier.
- 5 gradés dont 1 adjoint de l'officier.
- 19 personnels de surveillance (dont 3 femmes).
- 6 chauffeurs.

RECRUTEMENT DES AGENTS ENT :

Les agents souhaitant intégrer les ENT doivent être titulaires et postuler en CAP. Ce sont des postes à profils, ils devront donc passer un entretien avec les responsables des ENT. A la suite de ces entretiens, un classement sera effectué comme le stipule la note, les cas sociaux et les rapprochements de conjoint ne seront pas prioritaires sur ce poste.

Les agents qui ne valident pas leur formation resteront affectés dans leur établissement d'origine.

FORMATION :

Les agents affectés à l'ENT devront suivre une formation certifiante, comportant 3 modules :

- Le tir,
- Les techniques opérationnelles,
- La doctrine d'emploi.

Cette formation dure 3 semaines et est organisée par la Direction Interrégionale de Paris ou autres. Elle intègre une évaluation psychologique réalisée par un psychologue du personnel.

Des modules complémentaires sont dispensés au bénéfice des agents dans le cadre de la formation continue et individualisée.
les modules sont :

SNT & ENT

SERVICE & ÉQUIPES NATIONALES DE TRANSFÈREMENT

- Sécurité intérieure.
- Sécurité périmétrique.
- Secourisme d'intervention.
- Conduite opérationnelle

MISSIONS :

► **Le SNT** : Planifie les missions et veille à la bonne organisation des ENT.

► **L'ENT :** Remise aux autorités étrangères, aux postes frontières hexagonaux, à la police aux frontières (Orly, Charles de Gaulle, Beauvais) et en fonction de certains profils, base aérienne de Creil et Vélizy. Missions extérieures (aller chercher les extradés demandés par la France dans tous les pays du monde en fonction des accords bilatéraux), reconnaissance mutuelle de jugement, mandats d'arrêts européens et internationaux, transferts nationaux, Centre National d'Evaluation. Transfert par Mesure d'Ordre et de Sécurité (MOS) et de Terroristes Islamiques (TIS).

Les agents de l'ENT sont amenés à faire des missions de tout ordre et dans le monde entier, mais également au niveau national. La spécificité de leurs missions est bien particulière nécessitant une bonne connaissance des détentions et des profils de détenus. La disponibilité, diplomatie, capacité d'adaptation, bonne présentation, maitrise de langues étrangères seront des atouts importants pour une bonne intégration dans ce service.

FONCTIONNEMENT DES ENT :

Les agents de l'ENT sont en Poste Fixe Dit Administratif (PFDA). Ils sont sur une boule à six mois avec plus ou moins 10 à 15 heures supplémentaires, donc 90 heures sur 6 mois . Ils ont des horaires atypiques avec de très grosses amplitudes journalières.

Des plannings souvent modifiés au dernier moment du lundi au vendredi.

Les agents sont amenés en fonction des missions à être chauffeur (véhicules légers) ou chef d'escorte.

⚠ **Les agents doivent aussi prévoir un petit matelas financier lors de leurs prise de fonction, le temps que l'agent soit pris en compte par le service pour le remboursement des frais de missions, attention aussi à la période de novembre à mars avec la clôture budgétaire de fin d'année.**

FO Pénitentiaire tient à réitérer son soutien aux personnels de ce service bien souvent méconnu et du travail qu'ils accomplissent au quotidien avec tous les risques encourus. C'est dans cet esprit que des représentants FO des ENT de Fresnes et Réau se sont retrouvés pour travailler sur la prochaine charte des temps ENT.

Le 30 octobre 2019, la DAP réunira les organisations syndicales pour statuer sur une nouvelle charte des temps ENT. **FO Pénitentiaire** restera très vigilant sur ce texte qui ne se fera pas au détriment des agents. D'ores et déjà, il est hors de questions de rester sur une boule à six mois. La spécificité de ce service nécessite une disponibilité sans faille des personnels, pour **FO Pénitentiaire** c'est donnant donnant, la considération de l'agent est nécessaire pour que ce service garde son âme.

FO Pénitentiaire dénonce des conditions exécrables pour les agents lors de certains déplacements sur l'outre-mer.

FO Pénitentiaire n'acceptera aucune réduction de temps sur les missions DOM et TOM.

FORCE OUVRIERE réclame qu'une mesure transitoire soit mise en place pour les agents actuellement en poste, qui échoueraient dans l'obtention des validations ESP. Ceux-ci doivent pouvoir retourner sur leur établissement d'origine

FO Pénitentiaire déplore que ce service souffre d'un management où l'économie prime sur l'humain.

FO Pénitentiaire exige une charte des temps concertée avec l'ensemble des personnels du service et qui respecte la durée du travail et du repos réglementaire.

MUTUELLE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Des soins pour tous, **100% pris en charge**

À compter du 1er janvier 2019 la réforme du 100% Santé se déploie progressivement jusqu'en 2021. Anciennement appelée « Reste à charge zéro », cette réforme est une avancée majeure dans la lutte pour le renoncement aux soins. Toutes nos explications.

Offrir à chaque adhérent la possibilité d'accéder à des soins intégralement remboursés, voilà un projet humaniste et solidaire en total résonnance avec l'esprit mutualiste. Aussi, la MMJ se mobilise et est pleinement actrice du 100% santé.

Elisabeth Chabot,
Présidente de la MMJ

Depuis la publication des derniers textes de la réforme, nous œuvrons à la mise en conformité de nos offres avec le 100% Santé. C'est un projet sur lequel l'ensemble de nos équipes est engagé et sensibilisé. L'essentiel étant de garantir à nos adhérents une complète transparence et la meilleure compréhension possible des nouvelles offres 100% santé.

Christophe Gauthier,
Directeur général de la MMJ

En France, la proportion des dépenses de santé directement à la charge des ménages est une des plus faibles parmi les pays de l'OCDE* : 77 % des dépenses de santé étant prises en charge par l'assurance maladie obligatoire et 13,3 % par les organismes complémentaires. Cependant, sur les cinq dernières années 60 % des Français ont renoncé au moins une fois à se soigner pour raisons financières. La raison principale ? Les restes à charge des assurés qui restent trop élevés dans les trois domaines de l'optique, du dentaire et de l'audioprothèse. La réforme du 100% Santé vise donc à donner à tous les Français un accès à des soins de qualité pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires santé.

QUELS SERONT LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS ?

Les pouvoirs publics vont encadrer et contrôler les tarifs pratiqués dans les trois secteurs optique, dentaire et audioprothèse en imposant aux professionnels de santé des prix limites de ventes. L'objectif est de rendre accessible au plus grand nombre des équipements de qualité. En parallèle, la base de remboursement du régime obligatoire (part sécurité sociale) ainsi que celle des complémentaires santé va augmenter. Des paniers de soins 100% santé ont été définis avec un large choix d'équipement. Ce sont les équipements de ces paniers qui permettront de bénéficier du reste à charge 0. Après l'entrée en vigueur de la réforme, tous les opticiens, audioprothésistes et dentistes devront donc systématiquement proposer des paniers de base « 100% santé ».

QUI POURRA EN BÉNÉFICIER ?

Toutes les personnes assurées par une complémentaire santé responsable, individuelle ou collective, pourront bénéficier du reste à charge zéro en choisissant des soins ou équipements qui font partie du panier éligible au 100% santé. Cependant, il ne s'agit pas d'une obligation et chacun reste libre de choisir les équipements qu'il souhaite.

COMMENT LA MMJ ENVISAGE-T-ELLE LA RÉFORME ?

La solidarité est un des fondements de notre mutuelle. La MMJ a toujours milité pour l'égalité pour l'accès aux soins et soutient donc la réforme du 100% santé. Nos garanties seront mises à jour afin que nos adhérents puissent bénéficier du reste à charge 0 pour les soins optiques et dentaires au 1er janvier 2010. De plus, concernant les équipements audio, la MMJ anticipe d'un an la réforme et proposera une prise en charge totale du reste à charge dès 2020.

**Organisation de coopération et de développement économiques*

On reste en contact ?

Vous souhaitez plus d'information sur le 100% santé ? Sur votre contrat MMJ ? Ou souhaitez devenir adhérent ?

Contactez-nous au 01 44 76 68 68 ou rendez-vous sur notre site internet mmj.fr

COMPRENDRE LA RÉFORME DU 100 % SANTÉ

Parmi les 20 % des Français les plus modestes

1 Français sur **5** renonce à s'équiper en optique

1 Français sur **3** renonce aux soins dentaires

Objectif de la réforme

Donner à tous les Français un accès à des soins de qualité **pris en charge à 100 %**

Quels changements ?

L'État définit une large sélection d'équipements audio, dentaires et optiques pris en charge à 100 %

- Les professionnels de santé limitent leurs prix de vente.
- La part remboursée par l'Assurance maladie augmente.
- La part remboursée par les complémentaires santé augmente.

Pour qui ?

Pour toutes les personnes disposant d'une complémentaire santé.

À SAVOIR

Chaque adhérent MMJ reste libre de choisir les équipements qu'il souhaite, que ceux-ci soient pris en charge à 100 % ou non.

Quand ?

1er JAN 2020

La MMJ propose des offres 100 % santé

École Nationale d'Administration Pénitentiaire

Pour **FO pénitentiaire** l'entrée d'une nouvelle promotion à l'ENAP est un moment essentiel pour les élèves qui la compose. Cette entrée se prévoit et se prépare plusieurs mois à l'avance.

Il faut surtout comprendre que les partenaires sociaux, dont fait partie intégrante **FORCE OUVRIÈRE**, ont un rôle essentiel à jouer dans le paysage pénitentiaire. Il est très important pour nous de renvoyer une image positive de l'ENAP, comme de notre organisation.

La prise de contacts commence dès que les candidats sont admis au concours. Les réseaux sociaux sont de nos jours essentiels pour entrer en relation, mais surtout pour communiquer sur les valeurs essentielles véhiculées et défendues par **FO Pénitentiaire :**

AIDE, CONSEIL et ACCOMPAGNEMENT

Pour FO, l'aide et l'accueil, ne peuvent s'effectuer qu'avec les professionnels du terrain ainsi que des partenaires reconnus de longue date, comme la MMJ et la CASDEN. Ces deux organismes sont sur la même ligne que **FORCE OUVRIÈRE**.

Le premier jour, l'accueil se fait à l'extérieur de notre école, la connaissance de certains favorise les échanges. Des liens se tissent naturellement, **FO** est attaché à cette prise de contact et aux valeurs qui y sont véhiculées.

Beaucoup d'élèves n'ont jamais eu ce contact réel avec le syndicalisme et n'en connaissent seulement que des informations, souvent fausses et transmises par des médias peu scrupuleux et/ou à la solde d'un gouvernement.

Nous avons une mission de découverte pour certains et/ou de réconciliation pour d'autres.

Le principal intérêt de cet accueil est très simple, nous avons 5 semaines pour que les élèves comprennent que se syndiquer est essentiel pour eux et pour toute la profession.

Dès les premiers jours, en partenariat avec la MMJ et la CASDEN, nous organisons des moments chaleureux et conviviaux autour de différentes soirées. Suite à une enquête effectuée par nos soins, ce moment passé au coté des élèves est très apprécié par les élèves.

► Au SNP-FO, nous sommes avant tout PÉNITENTIAIRE !

ON EST TOUS PASSÉS PAR L'ENAP et nous savons que la première semaine à Agen, loin de ses proches, ce sont parfois des moments durs à vivre.

Nous avons fais le choix d'accueillir ces futurs fonctionnaires dans un contexte, « familial », mission totalement occultée par l' Administration.

FORCE OUVRIERE est très attaché aux valeurs familiales, car dans notre Organisation, tout adhérent ou non, doit se sentir entouré.

À un élève qui vient de se syndiquer, on lui souhaite la **Bienvenue dans la grande famille FO Pénitentiaire.**

Les questions qui reviennent le plus souvent de la bouche des élèves.

- **Pourquoi se syndiquer ?**
- **A quoi sert un syndicat ?**
- **Pourquoi à l'ENAP ?**
- **Pourquoi chez FO ?**

FO Pénitentiaire – ENAP-*Elèves* est là pour contrebalancer le discours sucré et édulcoré de certains personnels de l'ENAP (nous n'englobons pas les formateurs dans cette affirmation).

L'accueil des Élèves

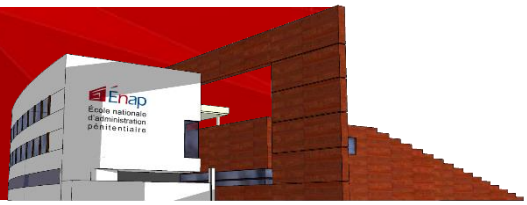

La réalité du terrain est très peu abordée en cours, ou alors elle est tellement dépassée qu'elle en devient obsolète.

L'ENAP est institutionnelle et non professionnelle, c'est une différence très importante dans l'approche du métier.

L'administration pénitentiaire est hébergée par le ministère de la Justice, ce même ministère qui bafoue des textes de lois, des décrets et des circulaires, au détriment de la vie quotidienne de ses agents.

Le Syndicat **FO – ENAP-*Elèves*** ne se limite pas qu'aux portes de l'École. La vulnérabilité de l'élève durant les 6 mois de formation à l'ENAP ou en stage n'est plus à démontrer.

L'Administration, n'est pas là, pour s'étendre sur les situations personnelles de ses futurs agents.

C'est une machine qui avance, et qui, le cas échéant, peut broyer ces personnels. Le syndicat est là pour mettre un terme à cet impact négatif que subissent certains agents.

A quoi sert un syndicat ?

Une organisation syndicale telle que **FORCE OUVRIÈRE** peut être comparée à une assurance ou une mutuelle.

Lorsqu'un élève adhère à **FO**, notre organisation s'engage de l'accompagner tout au long de sa carrière. A l'ENAP, un élève peut adhérer dès le premier jour. L'adhérent, peut compter sur une défense sans faille, un conseil averti et un accompagnement quotidien, tout cela dans un esprit de convivialité. Pour preuve notre bureau à l'ENAP, ne désemplit pas lors des pauses et des fins de cours.

À l'ENAP, le discours malsain de « ne pas se syndiquer », est véhiculé par des personnels de catégories supérieures, mais également par certaines autres organisations, présentent à l'ENAP dans un but commercial. Le taux de syndicalisation est très supérieur dans la fonction publique comparé au privé. Pour **FO Pénitentiaire – ENAP-*Elèves***, ce taux est en constante progression et sans en dévoiler les chiffres, la syndicalisation **FO** est à son maximum.

Se syndiquer c'est aussi le nombre, l'union et la Force !

Quel syndicat ? Pourquoi FO ?

Choisir **FO** c'est une garantie saine et sincère. Depuis décembre 2018, **FO Pénitentiaire** est le syndicat majoritaire dans notre administration, et cette nuance change beaucoup de paramètres.
Voir QR-Code ci-contre.

Pour les élèves, le fait que FO pénitentiaire soit majoritaire, apporte un nombre de voix supérieur aux autres syndicats, dans le cadre des commissions de stagiairisation, de titularisation.

Au quotidien, cela se traduit aussi, par une écoute et un impact plus important auprès de la direction de l'ENAP.

FORCE OUVRIERE est représenté dans tous les établissements de France métropolitaine et outre-mer. Les élèves n'ont aucune inquiétude à avoir de ce coté là.

Pour conclure, se syndiquer est une démarche essentielle pour un surveillant pénitentiaire, mais encore plus importante pour un élève et un stagiaire pour les raison évoquées au dessus.

Les premiers pas dans notre administration sont jonchés d'obstacles, avoir un guide fiable et reconnu est primordial, cela évite bien des déboires.

FORCE OUVRIÈRE ENAP est le syndicat au service des Elèves,

ÉVÉNEMENT RUGBY

DEUX ÉQUIPES, UNE CAUSE, UN MATCH !

L'intégralité des recettes récoltées grâce à cette rencontre sera versée au profit des fondations qui soutiennent les familles de policiers ou d'agents pénitentiaires blessés en service.

Parrains de l'événement : Thomas COMBEZOU, Laurent PANIS

BABAZZFRANCILIENS

VS

SNP RUGBY

BabazzFranciliens
Police
Ile-de-France

SNP Rugby
Sélection Nationale
Pénitentiaire

MERCREDI 9 OCTOBRE 2019

STADE CHARLÉTY - PARIS

OUVERTURE : 18H - LEVER DE RIDEAU DE RUGBY POLICE FÉMININ : 19H - COUP D'ENVOI : 20H30

Plus d'infos : mmj.fr - Billets : billetterie.parisfc.fr

MUTUELLE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE
AG2R LA MONDIALE
MINISTÈRE DES SPORTS
Fondation d'Aguesseau
FONDATION JEANMOULIN
fondation louis lépine
PARIS
casden
ANAS
GROUPE IMA
Fonds Alma Mater
ADDEXPERT
SPIE